

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2009

ORDRE DU JOUR

- Acquisition de terrain à Souyri (élargissement voirie)
- Demandes de subvention :
 - restauration des vitraux de l'église de Cadayrac
 - restauration du lavoir de Souyri
 - réfection toiture du restaurant de La Cascade
- Cantine scolaire - Fixation du prix du repas
- Travaux en régie
- Questions diverses

L'an deux mille neuf et le 24 juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Robert CAULE, Maire.

Présents : Jean-Claude BRUGIÉ, Sophie FRAISSINE, Claude JOUVE, Bernadette MARRIAT, Raymond SÉGURET, adjoints.
Jean-Claude ANDRÉ, Jean-Paul BELET, Patrick CARLES, Christian CAZALS, Mireille CENSI, Daniel DUCRAY, Christian FLAMENT, Jean-Hugues LINDEMANN, Clara MALRIEU, Anne-Marie MONTEILLET, Damien SINGLARD, Thierry VATIN, conseiller municipaux

Absent représenté : Alain BOUGON.

M. Raymond SÉGURET a été nommé secrétaire.

1 - ACQUISITION DE TERRAIN A SOUYRI

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que les emplacements réservés n° 22 et 23 sont portés au P.O.S. de la Commune, à Souyri, au lieu-dit La Dauge, pour élargissement de voirie.

Une mutation foncière ayant eu lieu récemment, une portion de ces emplacements a été cédée à la Commune par M. Olier Lacan, de Souyri, comme il appert du document de bornage dressé par Mme Burguière, géomètre, en date du 06 avril 2009. Cette cession est faite pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette acquisition. Il donne en outre pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires.

2 - EGLISE DE CADAYRAC - RESTAURATION DES VITRAUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de restauration des vitraux de l'église de Cadayrac.

Le montant des travaux à réaliser serait de 1 577,72 € H.T., soit 1 886,95 € T.T.C.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention État	20 %	315,40 €
Subvention Département	20 %	315,40 €
Participation Commune	60 %	946,92 €
T.V.A.		<u>309,23 €</u>
	TOTAL T.T.C.	1 886,95 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve ce projet de restauration. ainsi que le plan de financement
- sollicite l'aide de l'État et du Département pour le financement de l'investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.

La dépense afférente à ces travaux, s'agissant de grosses réparations, sera imputée en section d'investissement, au compte 2135.

3 - RESTAURATION DU LAVOIR DE SOUYRI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 20 mai dernier, le projet de restauration du lavoir de Souyri avec son plan de financement avaient été approuvés.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Région, il propose donc de modifier ainsi le plan de financement :

Subvention Conseil régional	30 % du H.T.	2 013,29 €
Subvention Conseil général	25 % du H.T.	1 677,74 €
Autofinancement	H.T.	3 019,93 €
T.V.A.		<u>1 315,35 €</u>
	TOTAL	8 026,31 € T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette modification du plan de financement et charge Monsieur le Maire de présenter la demande de subvention au Conseil régional.

4 - RESTAURATION TOITURE ANCIENNE FILATURE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'état de la partie Ouest de la toiture de l'ancienne filature de Salles-la-Source, occupée par le Musée du Rouergue et le bar-restaurant, nécessite une réfection totale.

Pour des raisons budgétaires, ces travaux ont été reportés plusieurs fois mais ne peuvent plus être différés.

Le montant des travaux à réaliser serait de 69 195,44 € H.T., soit 82 757,75 € T.T.C.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention État	20 %	13 839,00 €
Subvention Région	20 %	13 839,00 €
Subvention Département	20 %	13 839,00 €
Participation Commune	40 %	<u>27 678,44 €</u>
	TOTAL H.T.	69 195,44 €
T.V.A.		13 954,31 €
	TOTAL T.T.C.	82 757,75 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve ce projet ainsi que le plan de financement
- sollicite l'aide de l'État, de la Région et du Département pour le financement de l'investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.

La dépense afférente à ces travaux, s'agissant de grosses réparations, sera imputée en section d'investissement, au compte 2132.

5 - CANTINE SCOLAIRE - FIXATION DU PRIX DU REPAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement, à l'école publique de Souyri, il existe un tarif unique de ticket de cantine quel que soit l'âge des enfants.

Pour tenir compte de la différence de besoins des enfants les plus jeunes, il propose de créer un tarif réduit à leur intention.

Sur proposition de son président, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2009-2010, le prix du ticket repas à la cantine de l'école publique de Souyri sera fixé à 2,60 Euros pour les enfants fréquentant les classes maternelles (PS, MS, GS) et le CP et à 2,90 € pour les autres enfants.

6 - TRAVAUX EN REGIE –Carrefour à Souyri

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les employés municipaux doivent aménager un carrefour, route de Trinquiers, à Souyri. Ces travaux ayant le caractère de dépenses d'investissement, il propose d'en imputer les frais au compte 606315 : Gros travaux sur voirie communale pour un montant de 2.500 €, et de transférer ces travaux en régie en fin d'exercice en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et adopte la décision modificative suivante :

D606315/011	Gros travaux de voirie	2 500 €
R722/042	Immobilisations corporelles	2 500 €
D2151/21	Réseaux de voirie	-2 500 €
D2313/040	Immos en cours constructions	2 500 €

7 - TRAVAUX EN REGIE – Salle de réunion de Mondalazac

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés pour l'extension et la rénovation de la salle du Causse à Mondalazac. Dans le cadre de ce chantier les employés municipaux doivent réaliser certains travaux en régie. Ceux-ci ayant le caractère de dépenses d'investissement, il propose d'en imputer les frais au compte 6063124 : Salle de Mondalazac pour un montant de 1.500 €, et de les transférer en section d'investissement en fin d'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et adopte la décision modificative suivante :

D6063124/011	Salle de Mondalazac	1 500 €
R722/042	Immobilisations corporelles	1 500 €
D2313/21	Immos en cours constructions	-1 500 €
D2313/040	Immos en cours constructions	1 500 €